

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 14 mars 2024**  
**18h30 Salle du conseil municipal**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Richard Brusa, Valérie Faivre, Jean Camus, Jérôme Lamonica, Carolyne Le Bonniec

Excusés : Christine Petitjean (pouvoir à Stéphane Lamberger), Alexandre Adam (pouvoir à Valérie Faivre), Nicolas Jacquier (pouvoir à Richard Brusa), Tantely Brun (pouvoir à Delphine Vuillermoz), Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Carolyne Le Bonniec est désignée secrétaire de séance.

### **1. Validation du compte rendu de la séance du 29 janvier 2024**

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

### **2. Compte-rendu des commissions communales**

#### **- Commission Mi S'tembre**

Richard Brusa rend compte des échanges de la commission. Le thème choisi pour la Mi S'tembre 2024 est celui des AOP et AOC. Le défilé se fera sur le thème des fleurs. Plusieurs possibilités ont été évoquées pour le repas du vendredi soir, dont le jambon à la broche. Au programme du samedi : braderie, animations d MocSARR le matin sur la place, forum des associations place de la Mairie et rue Notre-Dame l'après-midi, la buvette sera assurée par le Tennis. Pour les Feux d'artifice, des renseignements ont été pris pour des drones, mais les feux sont privilégiés. MocSARR remplacera l'association de chasse pour la gestion administrative de la Mi S'tembre.

#### **- Commission Bois**

Dans le cadre du plan de relance, toutes les plantations ont été faites : environ 7000 arbres en tout. Des coupes vont être effectuées en 2024, celles-ci pourraient dépasser le montant prévu au budget.

#### **- Commission Economie-Commerce**

Valérie Faivre indique que le forum des opportunités se tiendra le 6 avril de 9h à 13h à la salle des fêtes, en partenariat avec l'office de commerce et la CCI. L'UCIA, plusieurs banques et professionnels ont déjà répondu présents. L'étude d'implantation d'une Brasserie place de la Mairie met en évidence trois possibilités d'aménagement : avec cuisine en bas, porche fermé ; avec cuisine en bas, porche ouvert ; avec cuisine en haut. Un porteur de projet est d'ores et déjà intéressé.

#### **- Commission Travaux**

Richard Brusa fait un point sur les Travaux. En l'Isle, le chemin qui longe la Rondaine a été repris, ainsi que d'autres cheminements. La réfection des trottoirs est à l'étude, il est à craindre que tout soit à faire manuellement. Un trottoir rue du Rondeau a également été repris. Un devis de topographie a été commandé au cabinet ABCD pour étudier comment sécuriser les déplacements actifs rue de Vallière, entre le carrefour dit du « grain de Sarrasin » (entre le Faubourg d'Aval et la rue de Vallière) et la rue des Docteurs Desbiez.

### **3. Compte-rendu des commissions intercommunales**

**- Commission services à la personne** : il est à noter le vote d'une subvention à l'association MocSARR.

### **4. Présentation des Comptes Administratifs 2023, Budgets primitifs 2024, Comptes de gestion, vote des taux (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation pour les résidences secondaires), et affectation des résultats 2023**

**Richard BRUSA, rapporteur du budget, expose la situation générale de la commune.**

**La lecture du compte administratif 2023 de la commune fait apparaître un excédent d'investissement de 59.180,34 €, un excédent de fonctionnement de 294.740,58 € soit un excédent global de 353 920,92 €.**

La lecture du compte administratif 2023 pour les panneaux photovoltaïques fait apparaître un excédent d'investissement de 1155 €, un excédent de fonctionnement de 1 060,21 € soit un excédent global de 2215,21 €.

Monsieur le Maire quitte la salle, M. Claude PIERREL met au vote la validation des comptes administratifs : ils sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour.

- Présentation et vote du compte de gestion 2023 du Trésorier

Les comptes de gestion 2023 étant identiques au compte administratif tenu par la collectivité sont adoptés à l'unanimité.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023

L'exercice 2023 génère un excédent de fonctionnement de 483 937,32 €.

Cet excédent est affecté en partie à la section d'investissement pour un montant de 538 648,50 €, et 189 196,74 € est affecté au report du solde à la section de fonctionnement.

S'agissant de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget panneaux photovoltaïques, l'excédent de 10 242,73 € est affecté en report à nouveau.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation des résultats.

- Présentation et vote des budgets primitifs

**BUDGET GÉNÉRAL** : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 837 361,00 €, et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 923 115,00 €.

**BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – Bâtiment Poste** : la section n'est pas équilibrée mais présente globalement un excédent.

La section de fonctionnement présente un excédent de 12 389 €, et la section d'investissement un excédent de 3465 €.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les budgets primitifs.

- Vote des taux des taxes locales

Monsieur Claude PIERREL présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

La Commune peut augmenter le taux de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires.

Il est toutefois proposé au conseil municipal de maintenir ce taux à 9,18 %.

Dans les faits le taux départemental (24.36 %) de la TFPB doit être additionné à celui de la commune (19.80 %) ce qui porte le taux communal effectif à 44.16 % tout en maintenant l'engagement municipal de ne pas augmenter le taux communal de 19.80 %, et ceci malgré l'opération de revitalisation de bourg centre.

Le taux de la TFNB reste inchangé à 28,59 %.

Il est toutefois précisé que, à l'instar de nombreux autres référentiels, les bases fiscales nationales qui servent au calcul des impôts locaux, vont être ainsi augmentées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les taux présentés ci-dessus.

Il est important de communiquer sur le fait que la part communale n'a pas changé et ceci depuis mars 2004.

Le maire remercie les commissions et notamment la commission finances pour tout le travail de préparation fait en amont.

#### **- Création d'un budget annexe EcoQuartier**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de parcelles de terrains, d'une part, et la réalisation d'études, d'autre part, pour la création d'un écoquartier au lieu-dit Les Toupes.

Il explique que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de

ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Aussi, il est nécessaire de créer un budget annexe assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée dénommé « Ecoquartier Les Toupes », au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables correspondantes à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal, vu l'avis du Comptable Public :

- d'appliquer le régime de TVA pour la vente des lots ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tous documents y afférents ;
- de créer le budget annexe assujéti à la TVA « Ecoquartier les Toupes ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés,

- DECIDE d'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tous documents y afférents ;
- CREE le budget annexe assujéti à la TVA « Ecoquartier Les Toupes » ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif « Ecoquartier Les Toupes »2024 et suivants.

### **5. Réalisation d'un prêt à moyen-terme**

Claude PIERREL, 1er adjoint délégué aux finances, fait part au Conseil municipal de la nécessité de recourir à un emprunt à hauteur de 650.000 euros destinés à financer les investissements suivants :

- travaux de voirie sis au faubourg d'aval pour un montant de 361.521 euros TTC ;
  - travaux vidéoprotection centre bourg pour un montant de 251.682 euros TTC ;
  - acquisition usine des Toupes et désamiantage pour un montant de 227.000 euros TTC
- soit un total TTC de 840.203 euros, et 712.003 euros HT.

Modalités d'octroi souhaitées :

- durée : à définir (15, 20 ou 25 ans) ;
- mise à disposition des fonds : à définir ;
- première échéance : un trimestre après la mise à disposition des fonds ;
- échéances trimestrielles constantes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à consulter les organismes financiers aux conditions sus-définies pour permettre le choix le plus opportun pour la collectivité locale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

### **6. Validation de l'étude de faisabilité de rénovation des salles communales**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité de rénovation des salles communales et propose de la valider.

Il informe également le conseil municipal que la salle des fêtes sera fermée à la location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

### **7. Rénovation du 11 rue Louis XIV le Grand – analyse des offres**

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public au candidat suivant : Georges LADOY Architecte ?

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : 20%
- Total :

Montant HT 12 600.00 €

Montant TTC : 15 120.00 €

Motif du choix de l'offre proposée : Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères émis dans le règlement de consultation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

### **8. Demandes de subventions 2024**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des demandes de subvention reçues à ce jour :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>Subvention 2024</b>
UCIA	8300,00
Bresse Jura Foot — BJJ	5000,00
Events Truck Passion	5000,00
CAUE	3000,00
Guidon Bletteranois	2400,00
Judo	2 000,00
MoCSARR	1500,00
Tennis	1.500,00
USBTT	1 500,00
Lons Athlé 39	1200.00
Les Amis de la Dentelle du Puy	750,00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

### **9. Vente de terrains**

- Monsieur le Maire indique que la Commune a reçu une offre de madame Céline RICHTER pour l'acquisition de deux parcelles situées rue de la Verne, cadastrées ZE 230 et ZE 231.

Monsieur le Maire propose, après négociation avec l'acquéreur, de vendre ces parcelles d'une surface respective de 50 m<sup>2</sup> et 39 m<sup>2</sup> à un tarif fixé à 10 €/m<sup>2</sup>, en cohérence avec le prix pratiqué lors de précédentes ventes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le prix négocié à 10 €/m<sup>2</sup> pour une surface totale de 89 m<sup>2</sup>,

AUTORISE le maire à engager les démarches auprès du notaire et signer tous documents nécessaires afin de proposer et finaliser la vente de terrain

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

- Monsieur le Maire indique que la Commune a reçu une offre de madame Margot DODANE pour l'acquisition d'une parcelle située rue de Remassolle, cadastrée ZE 237.

Madame DODANE avait souhaité acquérir la parcelle cadastrée ZE 92 mais la Commune avait préempté cette vente. Afin de permettre à madame DODANE d'étendre sa propriété, un bornage a été effectué afin de diviser la parcelle ZE 92, créant les parcelles ZE 237 et ZE 238 et laissant la possibilité à madame DODANE de faire une offre pour acquérir la parcelle ZE 237.

Monsieur le Maire propose, après négociation avec l'acquéreur, de vendre cette parcelle d'une surface de 75 m<sup>2</sup> à un tarif fixé à 1,47 €/m<sup>2</sup>, en cohérence avec le prix négocié par madame DODANE dans ses démarches d'acquisition de la parcelle ZE 92.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le prix négocié à 1,47 €/m<sup>2</sup> pour une surface totale de 75 m<sup>2</sup>,

AUTORISE le maire à engager les démarches auprès du notaire et signer tous documents nécessaires afin de proposer et finaliser la vente de terrain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

### **10. Questions diverses**

- Delphine Vuillermoz relaie la demande de parents d'élèves demandant l'installation de racks à vélos près de l'arrêt de bus de la place du Colombier. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait envisager d'en mettre un également près des jeux.

- Monsieur le Maire rappelle l'opération J'aime la Nature propre, le samedi 16 mars à partir de 9h00, place de la Mairie.

- Monsieur le Maire rappelle également que l'Apéro concert annuel de l'Ecole Intercommunale de Musique aura également lieu samedi 16 mars, à 19h30 à la salle des fêtes.

**La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 30 avril 2024 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.**

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan

Richard Brusa,

Valérie Faivre,

Christine Petitjean,

Alexandre Adam,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Nicolas Jacquier,

Jérôme Lamonica,

Carolyne Le Bonniec,

Delphine Vuillermoz,

Caroline Médigue,

Chantal Perreaut.